

Atouts et faiblesses

Michael Scoullos évalue le Plan d'action pour la Méditerranée du PNUÉ du point de vue des ONG

Le Plan d'action pour la Méditerranée et la Convention de Barcelone sont le résultat de la vision, de l'enthousiasme, de l'engagement et du dynamisme d'une génération des années 70 qui a mis l'environnement à l'ordre du jour de la politique locale, nationale et internationale. Une deuxième vague d'euphorie – pour le développement durable – a débouché sur la révision de la Convention de Barcelone en 1995, qui a apporté l'élargissement du champ d'application de cette dernière, de nouveaux Protocoles et la création de la Commission méditerranéenne pour le développement durable (CMDD), organe doté à la fois d'un rôle consultatif essentiel et d'une forte importance politique et symbolique.

La phase actuelle, la troisième, a débuté au Sommet de Johannesburg. Elle se caractérise par des changements politiques et économiques fondamentaux dans la région méditerranéenne, liés pour la plupart aux efforts de développement économique et aux orientations géopolitiques générales de cette région. Trois nouveaux pays méditerranéens sont récemment devenus membres de l'Union européenne (UE), ce qui porte à huit le nombre des Parties contractantes à la Convention également membres de l'UE.

Il n'est donc pas inutile d'examiner les forces et les faiblesses du Plan d'action pour la Méditerranée en vue de le rendre plus performant et plus efficace et d'inscrire davantage son action dans la durée.

Atouts et potentiel

1. Le Plan d'action pour la Méditerranée du PNUÉ comble une lacune. C'est la seule Convention pour la Méditerranée qui réunisse tous les pays de la région, qu'ils soient du Nord, de l'Est ou du Sud, et ce sur les deux thèmes les plus fédérateurs qui soient : l'environnement et le développement durable.
2. Les intérêts particuliers des différents pays et acteurs sont couverts par des centres régionaux équitablement répartis sur toute la zone.
3. La collaboration avec les ONG et le partenariat avec la société civile sont très bien développés.
4. La CMDD instituée par le Plan est un mécanisme novateur et intelligent. Elle répond, dans le cadre de la Convention de Barcelone, au besoin d'une commission régionale pour le développement durable et correspond aux Objectifs du Millénaire pour le développement définis par les Nations Unies.
5. Les dispositions du Plan qui se rapportent à l'UE et les liens qui existent entre les deux organisations, ainsi que les efforts sincères de cette dernière pour coopérer avec le Plan et l'associer à ses programmes et processus, qui assurent en partie la disponibilité de fonds, constituent un autre atout du Plan.
6. La puissance économique de certaines Parties contractantes pourrait apporter un soutien substantiel au secrétariat et aux centres régionaux.
7. Le Plan fournit une importante plateforme pour la compréhension des grandes questions environnementales dans un esprit constructif au niveau de la région.

Faiblesses et défis

1. Comme toutes les conventions des Nations Unies, le Plan d'action pour la Méditerranée repose sur une application facultative, sans prévoir de sanctions ni de pénalités pour ceux qui y contreviennent et ne respectent pas leurs engagements.
2. Les faiblesses de certaines Parties contractantes en termes d'infrastructures, de ressources humaines et de moyens ont pour conséquences la lenteur des progrès et le manque de résultats dans certains secteurs de la Convention et de ses Protocoles.

3. La société civile fonctionne de façon imparfaite dans beaucoup de pays méditerranéens, en raison de déficits démocratiques, d'une méconnaissance des ONG et d'un manque de moyens élémentaires, ce qui diminue la pression exercée sur les gouvernements pour mettre en oeuvre les engagements de la Convention de Barcelone.

4. La difficulté et l'abstraction des questions traitées par le Plan sont telles que ces dernières ne suscitent qu'un faible intérêt au sein du grand public et n'attirent qu'une couverture médiatique limitée.

5. Des déficiences subsistent en matière d'éducation et d'information, tant au niveau local que national.

6. Les difficultés qui existent au sein du secrétariat pour canaliser avec régularité des informations intéressantes mènent à une visibilité relativement limitée.

7. Le fait que, dans la Convention de Barcelone, les contacts avec les gouvernements se fassent exclusivement à travers les Ministères de l'environnement, et parfois mais plus rarement à travers les Ministères des affaires étrangères, crée une dépendance vis-à-vis des Ministères de l'environnement qui réduit le poids politique du Plan.

8. Le fait que la CMDD soit dominée par les Etats et que le point focal pour la Convention et pour ses Protocoles est souvent la même personne, la réduit à un simple organe de travail, ce qui limite son potentiel.

9. L'UE et ses Etats membres – ainsi que certaines Parties contractantes qui espèrent y adhérer et d'autres qui ont des liens bilatéraux particuliers avec elle – déplacent le centre de gravité du Plan vers l'application des normes et de la législation européennes tandis que les progrès sont plus lents dans les domaines où l'UE n'a pas encore adopté de législation propre. Il existe donc une relation d'entraînement entre les priorités des pays de l'UE et le niveau de mise en oeuvre dans toute la région.

10. De même, les réactions des ONG répondent souvent aux priorités des pays du Nord, quoique cela soit moins visible dans des fédérations telles que le Bureau d'information méditerranéen pour l'environnement, la culture et le développement durable (MIO-ECSDE).

11. Des difficultés d'ordre pratique émergent inévitablement suite à l'ampleur des compétences que le Plan doit assumer (en particulier lorsqu'il s'agit du développement durable) sans pour autant en avoir les moyens ni jouir d'un soutien suffisant de la part des services non environnementaux des gouvernements et des institutions spécialisées de l'ONU.

12. Le fait que la région méditerranéenne ne soit pas une région au sens des Nations Unies vient s'ajouter aux difficultés susmentionnées.

Le défi, c'est de transformer la plupart de ces faiblesses apparentes en atouts. Les ONG pourraient en cela être d'une grande aide, grâce à leur flexibilité, à leur structure à la fois horizontale et verticale et à la continuité de leurs actions. L'expérience, les ressources et la force de l'UE devraient être utilisées correctement et efficacement par le Plan d'action pour la Méditerranée, les Parties contractantes et les partenaires de la Convention de Barcelone, sans que le Plan n'y perde de son indépendance et de son caractère.

Il faut renforcer la capacité à agir de la société civile, et en particulier celle des ONG, par un soutien institutionnel et matériel. Si elles sont fortes, elles pourront promouvoir la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable et la mise en oeuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, par le biais de la formation et du suivi et en apportant la bonne nouvelle, à caractère productif et novateur du processus, qui repose sur la coopération entre les autorités et la société civile dans toute la région et en faisant savoir qu'il est désormais possible de participer, de manière constructive et créative, à la prise de décisions ■

Le professeur Michael Scoullos est Président du Bureau d'information méditerranéen pour l'environnement, la culture et le développement durable (MIO-ECSDE) et Président du Partenariat mondial pour l'eau en Méditerranée (GWP-Med)